

## Projet d'expérimentation :

### Organisation scolaire dérogatoire sur 4 jours

#### ⇒ **Éléments de contexte**

##### 1°) Cadre du Projet Educatif Territorial 2017-2018

La proposition d'expérimentation entre dans le cadre du Projet éducatif territorial actuellement validé et pour lequel une reconduction a été demandée pour l'année scolaire 2017-2018 (cf. document initial et compte rendus des différents comités de pilotage).

Un bilan pour la période 2014-2017 a été réalisé à la suite duquel, le comité de pilotage s'est positionné pour un maintien des objectifs stratégiques avec un affinement des objectifs opérationnels.

Les grandes priorités sont les suivantes :

- ➔ Sécurisation écoles et de la crèche (objectif N°2)
- ➔ Informatisation des écoles (charte et dotation) (objectif N°8)
- ➔ Rôle et positionnement professionnels : missions et posture de l'animateur dans le système éducatif (objectif N°1)
- ➔ Fermeture de l'école P.Eluard (révision des ressorts scolaires) (objectifs N°1, 2, 3 et 4)
- ➔ Projets partagés (écoles/périscolaires) (objectif N° 1)
- ➔ Mutualisation des espaces et du matériel (charte et conventions ville/Education nationale/ association de parents) (objectif N°1)
- ➔ Développement des partenariats sur les temps périscolaires (autres directions, associations,...) pour développer la richesse et la cohérence de l'offre tout en baissant les coûts de fonctionnement (objectif N°1)

##### 2°) Contexte politique

- ➔ Par le fait que l'organisation de la semaine scolaire à 4,5 jours s'est imposée aux collectivités sans moyens adaptés, alors même qu'elle ne s'est pas imposée aux établissements privés, l'équipe municipale en place depuis 2014 s'est toujours opposée à cette réforme.
- ➔ En application du décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune a adopté la réforme à partir de la rentrée 2014 de façon contrainte mais avec l'engagement vis-à-vis de la population, d'un retour à 4 jours dès qu'un nouveau texte permettrait un retour en arrière.

##### 3°) Contexte financier de la collectivité

Même si l'intérêt et les rythmes des enfants doivent être au cœur des préoccupations de tous les adultes concernés, des contraintes financières et humaines pèsent lourdement sur la ville de Carros et ne peuvent être éludées pour la proposition d'horaires scolaires.

Le passage à la semaine de 4,5 jours avec la mise en œuvre des TAP a induit un surcoût net pour la commune de 200 000 € environ. Dans le contexte financier très délicat des collectivités (baisse significative des dotations de l'Etat), ce surcoût alourdit les charges de fonctionnement et en particulier la masse salariale de la ville de Carros, déjà à un haut niveau du fait du nombre de services en régie.

Parallèlement et ceci de façon antinomique, Carros doit limiter le nombre de ses agents afin de s'assurer de son équilibre budgétaire. Un plan de suppression de postes d'ici à 3 ans est en cours. Le maintien des TAP, prestation génératrice de besoin en personnel, va à l'encontre de ce plan.

Dans ce contexte, la ville est contrainte de fonctionner à moyens constants optimisés voire diminués.

#### **Axes d'optimisation et de réduction au niveau de l'éducation :**

- Application systématique des taux dérogatoires en périscolaires (coût en personnel diminué)
- Délai de carence en matière de remplacement des personnels (agents techniques et ATSEM)
- Augmentation de l'intervention des agents de la culture et des sports sur les prestations de la direction de l'éducation (optimisation des ressources humaines)
- Extension des partenariats avec le milieu associatif (cohérence locale et bénévolat)
- Cadrage de la mise à disposition d'ATSEM par école en deçà de la totalité des horaires scolaires

#### **4°) Contexte de gestion des ressources humaines de la collectivité**

Avec la mise en œuvre des TAP, les difficultés de gestion sur le plan des ressources humaines sont considérables :

- Difficultés de recrutement : il est difficile de trouver du personnel diplômé à Carros qui plus est sur des contrats précaires (CDD à faible quotité de temps de travail et de courte durée)
- Absentéisme grandissant du personnel
- Gestion lourde du personnel ; la commune ayant beaucoup d'écoles (11 actuellement – 10 à partir de la rentrée de septembre 2017) au regard de sa population de 11 000 habitants (pas d'économie d'échelle possible).

Il en ressort que la ville souhaite des horaires harmonisés sur toutes les écoles ainsi qu'un nombre limité de contrats précaires pour son personnel.

#### **5°) Contexte historique et ressentis des familles autant que des enseignants**

La ville de Carros a toujours eu une offre dynamique et attrayante les mercredis par le biais de ses services, de ses équipements et des très nombreuses associations œuvrant sur le territoire dans l'intérêt des enfants. La « coupure » du mercredi a toujours été très appréciée tant les enfants pouvaient pratiquer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs pendant cette journée.

Par ailleurs, depuis 3 ans, une grande majorité de parents soulignent que sans cette coupure, les enfants sont fatigués. Ce ressenti fait consensus sur Carros alors que la fatigue des enfants n'était pas un sujet abordé dans les réunions de concertation lorsque l'organisation scolaire était sur 4 jours (avant 2014).

## Synthèse des éléments du contexte :

*La grande majorité de ces éléments de contexte, plaident en faveur d'une nouvelle proposition horaire sur 4 jours d'apprentissage (sans le mercredi) tout en favorisant une cohérence locale et en préservant l'intérêt des enfants.*

### ⇒ Nouvelles propositions horaires pour l'expérimentation

Les conseils d'école sont en cours et nous serons fixés localement au 28 juin si le consensus pressenti de la communauté éducative se confirme suite aux votes de l'ensemble des conseils d'école.

La convergence de vue de la communauté éducative s'oriente vers une semaine à 4 jours avec les horaires ci-dessous.

Jours	Périscolaire	Scolaire	Périscolaire	Scolaire	Périscolaire
Lundi	7h30 -8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30-18h
Mardi	7h30 -8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30- 18h
Jeudi	7h30 – 8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30-18h
Vendredi	7h30 – 8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30-18h

Des matinées plus longues que par le passé (fin à 12h au lieu de 11h30 avant 2014) sont plébiscitées. En effet, les enseignants (surtout ceux travaillant en élémentaire) s'accordent à dire que les enfants sont plus réceptifs au cours des matinées et donc plus enclins aux apprentissages.

### ⇒ Evaluation de l'expérimentation

- . Chaque institution en présence et signataire du PEDT assurera sa propre évaluation selon ses critères internes.
- . L'intérêt de cette nouvelle organisation proposée aux enfants sera également une thématique des conseils d'écoles.
- . Par ailleurs, une évaluation partagée sera prévue dans le cadre du comité de pilotage du PEDT.
- . Des ajustements seront réalisés (autant que de besoins) dans l'intérêt des enfants.

### ⇒ Modalités d'accompagnement des élèves et des familles sur les différents temps

Aussi bien au niveau des actions collectives que du suivi individuel des enfants et des familles, Carros a une habitude de partenariat notamment entre la ville et l'Education nationale, ce qui induit une forte cohérence de l'action en direction des publics.

Les familles les plus fragiles sont suivies et accompagnées dans le cadre du Programme de Réussite Educative dont l'équipe pluridisciplinaire de suivi est une instance partenariale incontournable sur Carros. Celle-ci a prouvé son efficacité depuis de nombreuses années. Les techniciens de la ville autant que ceux de l'Education nationale y sont très impliqués et travaillent en réseau en ayant une action complémentaire.

### **1°) Poursuite des dispositifs centraux et coordonnés dans le contexte favorable d'un PEDT formalisé et partagé**

- ⇒ Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ avec la Caisse d'allocations familiales 2016 - 2019)
- ⇒ Le Réseau de Réussite Scolaire (Education nationale) 2015-2019
- ⇒ Le Programme de Réussite Educative (PRE) – reconduction annuelle
- ⇒ Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS avec la Caisse d'allocations familiales) – reconduction annuelle

### **2°) Concernant le temps scolaire**

#### **Maintien des objectifs et partenariats potentiels**

- . Partenariat entre les enseignants et la direction des sports pour l'EPS, en priorité les après-midis (activités terrestres et nautiques)
- . Maintien des projets d'action écoles (PAE) financés par la caisse des écoles
- . Accès à un spectacle par an de la programmation de la salle J.Gréco pour chaque enfant d'âge primaire
- . Accueil des classes à la médiathèque
- . Accueil des classes au C.I.A.C. (Centre International d'Art Contemporain) – visite des expositions et ateliers

### **3°) Concernant les temps périscolaires**

#### **Maintien des objectifs sur les périscolaires pour les enfants**

Au-delà du besoin de mode de garde pour les familles, les objectifs pour les enfants sont les suivants :

- . Découvrir de nouvelles activités structurantes proposées sous forme ludique et intégrées dans les parcours de chaque enfant
- . Découvrir de nouvelles cultures → s'enrichir de nos différences
- . Consolider voire développer les liens intergénérationnels
- . Renforcer la connaissance de sa ville (partenaires, lieux de vie,...)
- . Renforcer les compétences psycho-sociales et l'estime de soi

#### **Partenariat écoles/ville**

☞ La ville déclare en Accueil collectif de mineurs l'ensemble de ses périscolaires. Un responsable de périscolaire est prévu pour chaque école. Le partenariat dans chaque école s'opère au travers de 2 personnes clés : le directeur de l'école et le directeur de l'ACM.

☞ Des complémentarités avec chacune des écoles seront recherchées entre le temps scolaire et les temps périscolaires en lien avec les projets d'école et dans le cadre du PEDT. A ce titre, les contenus des activités périscolaires proposées seront à définir en concertation avec les enseignants ; la notion de « parcours » offert à l'enfant étant un principe d'action.

☞ Les avancées repérées en matière de mutualisation des locaux seront à préserver et développer ; les animateurs et les enfants devant avoir accès aux salles de classe et au matériel présent dans l'école sans perturber le fonctionnement scolaire (charte de mutualisation).

☞ Collaboration entre les enseignants et le service CAJIP (Accompagnement à la scolarité et à la parentalité) pour la mise en œuvre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, le soir après 18h et le mercredi en journée.

#### **4°) Concernant les temps extrascolaires pour les enfants**

- . Instauration d'un ACM à la journée les mercredis avec une souplesse d'accueil à la demi-journée
- . Offre sportive le mercredi dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports
- . Stabilisation de l'offre municipale et associative sur les temps de vacances (accueil collectif de mineurs à la journée, stages multisports, séjours, horaires d'ouverture au public de la piscine et de la médiathèque, offres associatives très diversifiées, programmation culturelle,...)

#### **5°) Actions familles et de parentalité**

La ville avec ses partenaires ont développé au fil du temps leurs compétences ainsi que des partenariats locaux en matière d'accompagnement à la parentalité.

Cette politique se traduit pas un programme d'action étoffé en direction des familles aussi bien d'un point de vu collectif qu'individuel (rencontres parents, activités parents-enfants, Journée des familles, Programme de Soutien aux familles et à la parentalité, accompagnements personnalisés pour les situations de handicap des enfants et de trouble de santé, accompagnement des parents pour la scolarisation des enfants en Toute Petite Section,...)

A l'échelle du territoire, il existe un groupe transversal de travail qui réunit les professionnels afin :

- D'affiner le niveau d'information de chacun sur les prestations existantes
- De faire évoluer les prestations en fonction des besoins repérés
- D'accompagner les professionnels travaillant sur la parentalité notamment par des groupes d'analyse de pratique

Un comité parentalité composé de parents élus aux conseils d'écoles et animé par des professionnels (ville, centre social et éducation nationale) se réunit périodiquement afin de mieux analyser les besoins d'accompagnements individuel et collectif des familles.

*Le PEDT instauré sur Carros depuis la rentrée 2014 a permis d'accentuer le partenariat entre l'Education nationale et la ville à plusieurs niveaux et sur plusieurs axes de travail.*

*Ce travail indispensable pour favoriser la cohérence des apprentissages et privilégier l'intérêt de l'enfant sera maintenu et développé pour la mise en œuvre de ce nouveau projet d'expérimentation en faveur d'une organisation scolaire sur 4 jours.*

*Fait à Carros le 23 juin 2017*

*Source : MP TROVA  
Directrice de l'éducation de l'enfance et de la famille  
Coordinatrice de PEDT et du CEJ*